tés rotatifs qui sont employés dans les grands ateliers et servent au débit des pièces de bois, et à la section des barreaux de fer ou d'acier. Ici rien qui ait lieu de surprendre ; c'est, par le fait, l'action d'une scie ordinaire, animée d'une grande vitesse et sur laquelle un mécanisme pousse la pièce à diviser de façon à maintenir son contact avec la scie à mesure que celle-ci la pénètre : c'est plus puissant, plus rapide, plus précis ; mais c'est la scie ordinaire, modifiée dans sa forme et dans son jeu.

Une modification intermédiaire a conduit du disque-scie denté, agissant au contact, au disque-scie de Reseer, agissant à distance ; c'est le disque non denté qui, présenté en rotation, à des barres de fer ou d'acier les sanctionne avec une extrême facilité. Cet engin, dont l'usage tend à se généraliser, a quelque peu surpris ; mais si l'on songe que la lame la plus affilée, celle d'un rasoir, par exemple, examinée à une forte loupe, n'offre pas un tranchant continu mais bien une série de dents extrêmement déliées, on constate que le disque non denté ne s'écarte pas beaucoup, au point de vue de son mode d'agir, du disque denté ordinaire. Il faut toutefois tenir grand compte ici de la force de pénétration d'un corps tournant avec une vitesse de 1,500 à 2,000 tours sur un corps animé d'un mouvement plus lent.

Dans tout choc de corps qui ont des vitesses inégales, il y a surtout à tenir compte des masses respectives, dans les effets produits, mais ils sont aussi commandés par la différence des vitesses. Pour prendre un exemple grossier, je citerai les résultats des abordages en mer qui montrent que le navire qui a la vitesse la plus grande *pénètre* l'autre, et, même avec une grande inégalité de masse, a toujours le moins rigoureux.

Le disque scie de Reeser se passe du contact, et agit sur la pièce à sectionner à une distance de 3 milimètres. Ce disque en acier à 1=10 de diamètre et 5 milimètres seulement d'épaisseur ; il fait 2,300 tours à la minute ; la pièce qu'il doit entamer tourne dans le même sens que lui, mais n'a qu'une vitesse de 200 tours. Les choses étant ainsi préparées et le mécanisme mis en mouvement, on voit la pièce à découper se creuser d'une entaille, bien qu'elle soit à 3 milimètres du disque ; il y a fusion et projection de goutelettes métalliques.

La pièce est rapprochée mécaniquement du disque-scie, au fur et à mesure que la rainure de section devient plus profonde, de manière à maintenir la distance initiale, et l'on constate que la rainure qui se forme a une largeur sensiblement plus grande que l'épaisseur du disque ; il semble donc que la surface de celui-ci agit à distance sur les parois de la rainure pour les user, comme sa circonférence agit à distance pour sectionner la barre de fer ou d'acier ; de plus, la température des gouttelettes de métal fondu s'est assez abaissée pour qu'on puisse les manier sans brûlure, et elles n'enflamment pas le papier sur lequel on les recueille ; enfin l'inventeur affirme que ces parcelles de métal liquéfié ne sont que du fer demeuré inoxydé, tandis que les molécules de fer détachées au contact, par le disque denté ordinaire sont un oxyde de fer intermédiaire, dit oxyde magnétique.

Le fait paraît absolument vrai ; est-il vraisemblable ? Une lettre de M. Logeman, de Haarlem, tend à établir qu'il n'a rien d'insolite et il invoque des faits analogues ou plus étonnants encore : un disque de carton, mis en rotation rapide par la transmission d'une machine à vapeur, creuse un sillon à la surface d'un tranchant de rasoir que l'on met à son contact et se carbonise un peu, mais ne s'use pas ; ici encore, comme pour le disque-scie, la section excède l'épaisseur du disque de carton, bien que celui-ci soit solidement fixé sur son axe et ne puisse vaciller. On sait aussi que du sable entraîné dans un mouvement de rotation rapide entame le verre et un procédé de gravure, dit gravure au sable, est fondé sur la constatation de ce fait.

M. Reeser, cherchant à théoriser l'action sectionnante du disque rotatif à distance, croit qu'on peut se l'expliquer par le choc des molécules aériennes animées d'une vitesse de près de 8,000 mètres à la minute, et que ce choc engendre une quantité de chaleur suffisante pour amener la fusion du fer ; si les gouttelettes métalliques se refroidissent aussi rapidement, c'est qu'elles baignent dans un courant d'air très rapide qui leur enlève leur chaleur. Telle paraît être, en effet, l'explication de ce fait paradoxal ; la chaleur de fusion est le simple résultat de la collision des molécules d'air, animées d'une vitesse semblable à celle du disque qui les entraîne, avec le corps à sectionner ; c'est une action purement mécanique. On pourrait concevoir la pensée qu'il s'y ajoute une action chimique sur le fer, mais si le fait annoncé par M. Reeser, que les goutelettes métalliques qui se détachent sont du fer sans trace d'oxydation, est bien démontré, il faudra renoncer à faire jouer un rôle à cette cause. Un fait nous paraît se rapprocher du disque-scie ; c'est l'inflammation et la fusion des météorites qui traversent notre atmosphère avec une immense vitesse ; ici l'air est passif et l'agent mécanique est l'aérolithe lui-même ; dans le phénomène du disque-scie au contraire, c'est l'air qui est le corps mû avec rapidité et qui va à la rencontre du corps métallique qu'il fait entrer en fusion. Les rôles réciproques de l'air et du fer sont renversés, mais le phénomène est de même nature.

Tout n'a certainement pas été dit sur cette question si curieuse ; mais, dès à présent, ce fait a perdu de son caractère d'étrangeté et sa possibilité scientifique paraît bien démontrée. Quant à sa *practicability*, M. Reeser a protesté contre les quelques doutes qui avaient été formulés à ce sujet, en établissant que son disque marche (*E pur si move*), qu'il a pris un brevet d'invention et perçoit une redevance de 1,000 dollars pour chaque appareil mis en service. C'est de la réalité, ou jamais il n'en fut.

Nous avons déjà signalé en 1879 à l'attention des lecteurs du *Français* les intéressantes observations de M. Plantamour, de Genève, sur les oscillations périodiques du sol, accusées par des niveaux à bulle d'air, interrogés à 9 heures du matin et à 6 h. du soir, la moyenne de ces deux observations représentant exactement l'inclinaison de la journée. Voilà les résultats qu'il a constatés du 1er octobre 1879 au 30 septembre 1880. Un abaissement remarquable vers l'est a coïncidé, comme on l'avait remarqué dans la campagne d'observations de l'année précédente, avec les froids intenses de l'hiver, mais les chaleurs de l'été n'ont pas amené le relèvement qu'on eût été en droit d'attendre, et qui, s'il s'était produit, aurait mis en pleine évidence l'influence thermique sur ces mouvements du sol. Quoi qu'il en soit, un fait est acquis dès à présent : c'est que les variations accidentelles de la température influencent le niveau à bulle d'air et montre que le sol s'abaisse vers l'Est sous l'influence du froid et se relève dans ce sens sous l'influence de la chaleur. Si l'on observe le niveau placé dans le sens du méridien, c'est-à-dire du nord au sud, on relève ce fait, qui a été très général pour ces deux années d'observations, que d'octobre à mars, les oscillations dans le sens du méridien ont accusé une élévation vers le sud à chaque augmentation de la température et une dépression de ce côté à chaque refroidissement sensible, tandis que d'avril à septembre une relation inverse a été constatée.

Ce ne sont là encore que des faits isolés mais dont une observation plus prolongée, surtout si elle était faite en des points de la terre très diversifiés et très éloignés les uns des autres, ne pourrait manquer d'accroître l'intérêt. M. Plantamour ne cherchera-t-il pas à déterminer la relation qui peut exister entre ces *marées tellurigues* qui déplacent la mer incandescente dont les flots viennent battre l'écorce, effroyablement mince, de notre planète et les phases lunaires ? Là peut-être est la cause de ces oscillations si curieuses du sol.

Ces mouvements intérieurs, d'une amplitude qui ne les rend sensibles qu'au niveau à bulle d'air, n'impressionnent que la curiosité ; d'une tout autre nature sont ces oscillations brusques qui sont en quelque sorte en permanence à la surface du globe et sèment sur leur passage la terreur et la dévastation. Au moment où M. Plantamour observait placidement son niveau, la Suisse était secouée par un tremblement de terre assez violent dont Berne a plus particulièrement souffert. Les secousses ont commencé à deux heures de l'après-midi ; les cantons de Berne, de Bâle, de Soleure, de Fribourg et de Genève les ont ressenties avec une inégale intensité ; la Haute-Savoie a eu le contre-coup et un couvent du Grand-Salève a éprouvé de fortes oscillations. La Suisse et la Savoie, comme tous les pays de montagnes, sont d'ailleurs coutumières de ces secousses. M. Forel a constaté quatorze tremblements de terre en Suisse et en Savoie, du 30 septembre 1879 au 1er octobre 1880 : onze de ces secousses n'ont été que des avertissements ; mais trois ont eu une importance réelle. Plus d'un tremblement de terre par mois, c'est un régime violent ; mais à quoi n'arrive-t-on pas à s'habituer ?

FONSSAGRIVES.

Choses et Autres

***

Comme quoi tout est relatif.

L'autre jour, un bohême crotté, exténué, voit un ouvrier qui montait sur l'impériale d'un tramway.

— Ah ! s'écria-t-il en le contemplant d'un air d'envie... ces riches sont-ils heureux !

***

Un artilleur est placé en sentinelle près d'une pièce de canon, avec mission de la garder.

Au bout de deux heures, quand on vient pour le relever, c'est inutilement qu'on le cherche ; on finit cependant par le trouver chez le marchand de vin.

— C'est comme ça que vous veillez sur votre pièce de canon ! lui crie avec indignation le brigadier.

— Qu'aurais-je fait de plus en restant là-bas ? répond tranquillement l'artilleur. Même n'étant pas là, ce n'est ni un homme, ni deux hommes, ni quatre hommes qui pourront l'enlever, et moi y étant, est-ce que je pourrais résister à cinquante ?

***

Correspondance administrative.

Maire... à préfet de...

« ... Le sieur Pifardel a paru au Conseil municipal digne de toute sa sollicitude. On a songé pour lui à la seule place vacante dans la commune, qui est celle de crieur public. Il est à regretter que le sieur Pifardel soit muet. Cependant si cette infirmité n'est pas, en haut lieu, jugée comme un obstacle trop grave, etc. »

***

Un homme sérieux et pressé.

Il revient chez lui de très mauvaise humeur après être sorti de bonne heure le matin.

— Je viens de chez Cordenbois, dit-il, je n'ai pas pu causer utilement avec lui une demi-heure seulement !

— Pourquoi donc ?

— Sa femme était en train de lui donner un héritier ou une héritière... on ne sait pas encore... et ils vous font de cela une affaire dans la maison !

NOUVELLES DU MATIN

Les deux Présidents.

Nous insérons, sans commentaires, les lignes suivantes, extraites de la correspondance parisienne du *Times* :

M. Gambetta ne peut pas faire que le rejet du scrutin de liste ne soit un échec sérieux pour lui, et que son adoption n'implique la chute à bref délai de M. Grévy ; tandis que M. Grévy, de son côté, ne peut éviter une abdication qu'en bravant une lutte devant laquelle son cabinet recule encore plus que lui.

Paris, 13 mars, 8 h., matin.

La *Petite République* déclare que le récit du *Petit Journal* est inexact, dans le fond comme dans la forme.

Une note de l'« Agence Fournier »

L'*Agence Fournier*, qui dispute à l'*Agence Havas* l'honneur d'être bien informée et de renseigner exactement le public, nous fournit, au sujet des « deux présidents » et des deux scrutins, la note suivante : « Malgré les démentis officieux de toute sorte, nous sommes en mesure de déclarer que les renseignements donnés par le *Petit Journal*, au sujet de l'entrevue de M. Grévy et de M. Gambetta, sont tout à fait conformes à la vérité. Comme l'a dit le *Petit Journal*, M. Gambetta a essayé de convaincre M. Grévy en faveur du scrutin de liste, mais il n'y a pas réussi, le Président de la République ayant déclaré que pour lui cette question était une question de principe.

Tous les démentis de la *République française* et de l'*Agence Havas* n'ont fourni aucun argument nouveau contre les assertions du *Petit Journal*. Les rapports entre les deux présidents sont des plus cordiaux, comme on l'a vu à l'Elysée, bien que chacun d'eux conserve son opinion personnelle sur la question du scrutin. » Nous espérons qu'à son tour l'*Agence Havas*, qui a des historiographes au palais Bourbon comme à l'Elysée, daignera nous instruire de la vérité vraie par une nouvelle note. Sous ce gouvernement de la République, qui nous a promis d'être le régime parfait de la publicité, cette distribution quotidienne de petites notes sibyllines et contradictoires nous paraît assez divertissante.

Un conflit

Un conflit vient de s'élever entre le ministre de la marine et la commission chargée de *procéder à une enquête parlementaire* sur le régime pénitentiaire en Calédonie. Cette commission a terminé l'audition des témoins dont elle avait à recueillir les dépositions, et, pour compléter son œuvre, elle avait fait demander à l'amiral Cloué la communication de l'enquête administrative faite en 1874, en Calédonie même, à la suite de l'évasion de M. Rochefort, par le contre-amiral Ribourt et le commissaire de la marine Boyer.

Hier, elle a reçu la réponse du ministre : l'amiral Cloué s'offre à communiquer toutes les pièces qu'il jugera convenable, mais il refuse une communication générale disant que certaines pièces ont un caractère qui interdit de les livrer à la publicité.

La commission a été unanime pour déclarer qu'elle ne pouvait être satisfaite de cette réponse ; elle n'admet pas qu'une communication de ce genre puisse être refusée à une délégation du Parlement. Elle admet les réserves du ministre en ce qui touche les pièces à ne pas livrer à la publicité ; mais elle n'admet pas que ces réserves puissent s'appliquer à elle. En conséquence, elle a chargé son président, M. Georges Perin, d'inviter le ministre de la marine à venir conférer avec elle à ce sujet.

En visite

M. Grévy, au moment de livrer la bataille, passe la revue de ses troupes.

On assure que jeudi, le président, dérogeant à ses habitudes casanières, a été, place de la Madeleine, faire une visite à Mme Jules Simon. *Par hasard*, la conversation est tombée sur le scrutin de liste, et Mme Jules Simon a assuré M. Grévy que dans cette question il serait soutenu par l'ancien premier ministre du maréchal.

La coalition contre M. Gambetta commence.

Le banquet des Chambres syndicales (de patrons)

Le conseil municipal de Paris était convoqué par son bureau en réunion plénière secrète, pour examiner la question de savoir si le bureau devait accepter l'invitation qui lui a été adressée d'assister au banquet de l'Union des chambres syndicales, le 26 courant.

Après une très longue discussion, la réunion a été l'ordre du jour pur et simple, et laissé, par conséquent à son bureau le soin de suivre en cette circonstance, la ligne de conduire qui lui semblerait la plus convenable.

Nous croyons savoir que le bureau du conseil municipal de Paris, profitant de la latitude qui lui est laissée, s'abstiendra de paraître au banquet de l'Union des chambres syndicales (de patrons), qui doit être présidé par M. Gambetta.

Les archives de la marine.

La commission instituée pour vérifier le classement des archives au ministère de la marine et des colonies et pour étudier la manière dont ce service fonctionne sera présidée par M. le contre-amiral Périer d'Hauterive et aura pour membres MM. le commissaire général Giraud, le capitaine de frégate Courajolles et l'archiviste-paléographe Didier-Neuville.

Voyage de M. Gambetta

M. Gambetta a accepté l'invitation qui lui en avait été faite ; il se rendra à Cahors, en compagnie des ministres de l'intérieur et de l'agriculture, pour assister à la distribution des prix du concours régional.

Saisie du *Monde parisien*.

Sur un ordre émané du ministère de l'intérieur, on a saisi hier, dans les kiosques et chez les marchands de journaux, le numéro 11 du *Monde parisien*, portant la date du samedi 12 mars 1881.

Ce numéro contenait des dessins dans lesquels nos ministres et les deux présidents étaient représentés un peu trop au naturel sans doute.

Si toute vérité n'est pas bonne à dire, il faut aussi se garder de photographier nos gouvernants.

Concours pour l'inspection des finances.

Un concours pour l'inspection des services administratifs et financiers de la marine et des colonies doit s'ouvrir à Paris le 1er avril. Huit candidats sont inscrits pour huit emplois vacants. Peu demandé, le corps de l'inspection.

Le Prince de Galles à Paris

L'héritier de la couronne d'Angleterre ne perd pas son temps quand il vient à Paris.

Il était vendredi soir à l'Opéra.

Jeudi soir, il est allé voir *Divorçons*, au Palais-Royal.

Il a soupé chez Mme la comtesse Pourtalès en compagnie de la fine fleur des pois.

Il est allé visiter dans le jour l'exposition du cercle des Miriltons et la collection de M. Wilson.

Nous ne parlons pas des visites officielles.

Bref, voilà un prince dont les déplacements ne sont pas sinécures.

Le nouveau gouverneur de l'Alsace-Lorraine

La *Gazette d'Alsace-Lorraine*, du 12 mars, annonce que M. de Gottberg, commandant la 26e division militaire, a été nommé au poste du gouverneur de la place de Strasbourg.

Un nouveau journal

C'est le 20 mars prochain que paraîtra le journal de M. Francis Jourde.

Le titre de la nouvelle feuille républicaine socialiste est, on le sait déjà : la *Convention nationale*.

Les affiches placardées dans tout Paris, donnent les noms des principaux collaborateurs : Sigismond Lacroix, Tony Révillon, Alfred Assollant, A. Rogeard, Elie Réclus, Nadar, Benjamin Gastineau, N. Doges, Georges Sauton, Leverdays, E. Massen, Amouroux, Lucipia, Paul Heuzy, D. Callet, Clément Privé.

Les bureaux de rédaction sont installés, 10, rue Saint-Joseph.

L'Affaire Monclain-Meyer.

C'est vendredi prochain, 18 mars, que comparaîtra devant la 10e chambre, à la requête du Parquet, M. de Monclain, auteur de l'agression dont fut victime, à la première de la *Roussotte*, au théâtre des Variétés, M. Arthur Meyer, ancien directeur du journal le *Gaulois*.

La situation à Tunis

Les dernières dépêches de Tunis reçues au quai d'Orsay montrent la situation comme de plus en plus tendue.

Le mauvais vouloir du gouvernement du bey, son attitude provocante et même agressive à l'égard de la France ne font que s'accentuer, et il n'est manœuvres indigues qu'il ne cherche à employer pour nuire à nos nationaux.

C'est ainsi que sur un ordre formel du bey, les travaux du chemin de fer français de Tunis à Hamam-Ellif viennent d'être suspendus.

Notre consul général et chargé d'affaires, M. Roustan, dont tout le monde apprécie l'énergie, le zèle et les hautes capacités, résiste du mieux qu'il peut à ce complot ourdi contre la France ; mais il a besoin, pour triompher, de trouver à Paris un appui puissant et solide. Espérons que M. Barthélemy Saint-Hilaire ne faillira pas à cette tâche.

Une élection en Angleterre

Coventry, 13 mars.

M. Henri William Eaton, conservateur, a été élu député par 4,011 voix contre M. Shuttleworth, libéral, qui n'en a obtenu que 3,558.

Les poursuites contre Mlle Andral.

Mlle Clotilde Andral (à l'état civil, Clodilde Juge), qui a jeté du vitriol au visage de M. Adrien de Villiers, lieutenant du 2e dragons, pendant une représentation au Théâtre-Français de Nice, ne sera pas acquittée, car elle ne comparaîtra pas devant le jury.

M. de Villiers n'ayant pas été gravement atteint, l'affaire viendra, le 23 mars, devant le tribunal correctionnel de Nice.

Me Georges Lachaud a accepté la défense de Mlle Andral, dont le procès sera certainement des plus émouvants.

L'impopularité de la municipalité progressiste de Berlin

Berlin, 13 mars, midi.

L'imprimeur Ruppel, bien connu à Berlin, adresse, dans son journal l'*Ostendzeitung*, un appel aux contribuables berlinois qui partagent les idées du prince de Bismarck sur l'impôt *locatif*. « Qui empêcherait, dit l'article, les bourgeois de Berlin de s'en aller un jour, au nombre de 100,000, présenter leur carte au conseil municipal en lui disant qu'ils ne sont pas plus contents que le chancelier de l'administration financière et de la conduite politique de ce conseil ? »

M. Ruppel a fait distribuer cent mille exemplaires du discours du chancelier contre l'impôt locatif.

La présidence de la Chambre de Belgique.

Nous recevons de notre correspondant spécial de Bruxelles le télégramme suivant :

13 mars 5 heres.

La résidence de la Chambre sera offerte à M. Décamps premier vice-président qui l'a refusera probablement. Dans ce cas, la gauche semble décidée à porter ses suffrages sur M. Sabatier. La candidature de M. Bara rencontre une très vive opposition. Si, contre toute attente, il était élu, M. Olin, député de Nivelle, lui succéderait à la justice.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant nominations dans le corps de santé militaire.

Successions en déshérence.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et correspondances étrangères.

Le rengagement des sous-officiers

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur le rengagement des sous-officiers se réunit aujourd'hui. Elle doit entendre M. le ministre de la guerre au sujet de certaines modifications qu'elle se propose d'introduire dans le projet. Il s'agirait notamment d'y insérer une disposition permettant le rengagement pour deux ans avec une prime de 500 francs.

En faveur des incendiés

C'est hier qu'a eu lieu au Trocadéro, la matinée organisée au profit des employés sans travail et des blessés de l'incendie du Printemps.

La foule était considérable et la recette a dû être très-élevée.

Mlle Bartet, Mme Franc-Duvernoy, MM. Lassalle, Monnet-Sully, Bosquin et Capoul ont été particulièrement applaudis.

La musique du 31e prêtait son concours.

Les employés des magasins du Louvre organisent pour dimanche prochain, en faveur de leurs camarades du Printemps, une matinée musicale et dramatique qui aura lieu au Grand-Hôtel.

Le syndicat de la presse de province

Hier, dans la réunion du syndicat de la presse de province, la plupart des journalistes républicains se sont levés et ont quitté la salle de réunion, décidés à former un syndicat absolument républicain de journaux des départements parce qu'on n'avait rejeté la proposition tendant à supprimer dans le syndicat l'élément monarchique.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*

Une conférence à Bordeaux

Bordeaux, 13 mars.

La conférence de M. Spuler en faveur de la ligue de l'enseignement, a eu lieu à l'Alhambra, à deux heures, en présence de 2,500 personnes.

Le libre échange en Espagne

Madrid, 13 mars.

Un grand meeting, a été tenu par les partisans du libre-échange. Des discours prononcés demandent la suppression de l'échelle alcoolique en Engleterre, l'abolition du droit différentiel du pavillon, un traité de commerce avec les Etats-Unis, la réduction des droits sur les tissus de laine.

Parmi les orateurs figure un député cubain, qui s'est plaint vivement que le droit différentiel du pavillon, fut encore en vigueur à Cuba et à Porto-Rico. Il a affirmé que plusieurs marchandises étrangères sont quatre fois plus chères dans ces îles, que sur leurs marchés d'origine.

Un blocus

Madrid, 13 mars.

Le gouvernement Espagnol, a donné l'ordre d'établir le blocus sur la frontière d'Andorre.

La conférence monétaire

Rome, 13 mars.

Le *Diritto* dit que l'Italie a communiqué verbalement, à la France et l'Amérique son adhésion à la conférence monétaire de Paris, sauf à répondre par écrit aussitôt qu'elle aura désigné ses commissaires.

Violent incendie

New-York, 13 mars.

Un violent incendie a éclaté dans les usines dites Wakefied-Ratan à Wakefield, dans le Massachusset. Les pertes sont évaluées à 500,000 dollars. M. Gonzalès, président de la République Mexicaine, et M. Garfield, ont échangé par le télégramme une félicitation à l'occasion de l'établissement du câble entre le Mexique et les Etats-Unis.

Collision en mer

Plymouth, 13 mars

Le steamer *Benin*, venant de l'Afrique occidentale, a coulé bas, hier dans l'après-midi, à 25 milles au sud-est de Start Point, à la suite d'une collision avec le steamer *Duke of Buccleugh*. Le *Benin* avait débarqué les passagers et une partie de sa cargaison au Havre. L'équipage a été sauvé et recueilli par le *Duke of Buccleugh* qui n'a pas souffert de la collision. L'accident est arrivé par un temps clair et sous vent léger.

Remise d'un drapeau

Reims, 13 mars.

La remise du drapeau du 46e régiment de l'armée territoriale a eu lieu ce matin, à 8 heures, à une assez grande distance de la ville.

La *Correspondance Havas* dit qu'une partie du public a manifesté son mécontentement, parce que le général Berge n'avait pas convoqué les autorités, les pompiers et le lycée.

La *Marseillaise* n'a pas été jouée pendant la cérémonie, mais seulement après le départ du général.

Affaire Tunisienne

Tunis, 14 mars.

La Compagnie des chemins de fer algériens, de Bône et de Guelma, proteste contre la suppression des travaux de chemins de fer, de Tunis à Sousse.

Elle demande une indemnité.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 mars

Présidence de M. LÉON SAY.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs du Sénat sont très-agités ; on commente l'assassinat de l'Empereur de Russie. A cette occasion, une discussion vive s'engage sur des conséquences diverses qui en seront la suite.

M. Buffet dit : « On fait reculer le progrès en Russie. »

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 mars 1881

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à 2 heures.

MORT DE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Suspension de la séance.

M. DU BODAN, en constatant que le Czar est mort victime d'un assassinat, propose à la Chambre de suspendre sa séance.

Le scrutin est demandé sur cette motion.

M. LE PRÉSIDENT, constatant la gravité de la question extérieure, insiste sur l'unanimité, qui est nécessaire en pareille circonstance et termine en disant que la demande de scrutin soit retirée.

La motion est adoptée à main levée.

DÉCÈS DE M. ROUVRE

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Rouvre, député de l'Aube, et prononce un éloge funèbre auquel la Chambre s'associe unanimement.

L'on procède au tirage au sort de la députation qui doit assister aux obsèques de ce député.

La séance est lévée à 2 h. 20.

Bulletin du Commerce

LAINES

Le Havre 14 mars, 1 h. 40

Le marché linier reste calme. Les prix ne montrent aucun changement.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 14 mars, 1 h. 50.

Ventes de la matinée 800 balles.

Le marché est calme, les disponibles faiblissent et se traitent à prix très irréguliers. La même faiblesse se note sur les cotons à terme ; on cote les livraisons d'avril 71 ; mai, 71,50 ; mai-juillet, 72 ; juillet, 72.50 ; octobre-décembre, 71 ; janvier à mars 71.

Arrivages. *Canada* de New-York avec 564 balles, *Arcadée* de Mobile avec 2661 balles. *Saga* de Mobile avec 194 balles.

New-York, 14 mars.

Prix du middling disponible 10 15/16 Terme: Mars et avril, 10,59 ; mai, 10,70 ; juin, 10,80; juillet, 10,88 ; août, 10,92 ; septembre, 10,52 ; octobre, 10,28.

Les transactions sont faciles.

Ventes 84,000 balles.

New-Orléans Cours du middling disponible 80

Terme : mars, 10,32 ; avril, 10,26 ; mai, 10,32 juin, 10,43 ; juillet, 10,47 ; août 10,54.

Recettes: dans les ports du Golfe		8,000 b.
	de l'Atlantique	9,000 b.
	intérieur	00,000 b.
Expéditions : vers l'Angleterre		13,000 b.
	la France	0,000 b.
	le continent	8,000 b.
Les Stocks s'élèvent à		00,0000 b.
dans les ports intérieurs à		00,0000 b.

Liverpool, 12 mars.

Bulletin hebdomadaire.— L'augmentation de la récolte du coton a produit, il y a huit jours, une baisse rapide que nous évaluons en moyenne à 3/16 d. pour le middling upland disponible et à 1/4 pour le livrable.

Les cotons, bons ordinaires et les sortes inférieures ont souffert beaucoup plus que les qualités marchandes ; les cotes relevées sont irrégulières et purement nominales. Un relèvement partiel a eu lieu par suite d'une demande un peu plus active, mais hier la situation est redevenue la même qu'au début, et quoique le marché ait été assez ferme le ton a été plus calme. La circulaire hebdomadaire donne les chiffres suivants : Importation 75,529 balles ; ventes 47,610 ; augmentation sur le stock 18,000. Stock total 738,400 balles contre 575,540 en 1880 à la même époque. Coton flottant 401,000 contre 313,000 en 1880. Consommation de la semaine 52,860 dont 11,550 « forwarded ; » 3,530 exportation ; 2,670 spéculation.

Le marché à terme a été lourd pendant la semaine, et l'empressement de vendre a été parfois très marqué. Le plus haut point de la semaine a été atteint vendredi 4 mars ; à cette date les cours étaient avril-mai 6 7/16d, mai-juin 6 1/2 d. Les plus bas cours ont prévalu mercredi dernier, et hier, à l'ouverture du marché, on cotait mars-avril 6 1/8 d, mai-juin 6 7/32 d. par lb. Les fortes ventes ont été sans doutes causées par le changement d'opinion à l'égard de l'évaluation de la récolte, et par l'empressement de spéculateurs trop chargés de se débarrasser le plus tôt possible. La semaine a clôturé avec moins d'affaissement que mercredi dernier. En même temps les cours sont peut-être moins irréguliers. Le marché cependant est largement approvisionné, et la quantité offerte est remarquable, surtout en grades inférieurs américains.

THEATRE DE ROUBAIX

Situé rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Bureau à 7 h. Rideau à 8 h.

Jeudi 17 mars. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place.

Garibaldi ou le pacificateur de l'Italie Drame nouveau et à grand spectacle en 5 actes, par M. Bordonne.

GRAND-THÉATRE DE LILLE

Spectacle du mardi 15 Mars.

Au bénéfice de Mlle C. Guérin avec le concours de M. Gerbert.

MÉMOIRES DU DIABLE, opéra. Le rôle de Valentin sera remplit par M. Gautier.

TRAVIATA, opéra en 4 actes de G. Verdi.

Ordre du spectacle : 1. Mémoires du Diable ; 2. Traviata.

Bureaux à 6 heures. — Rideau à 6 heures et demie.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations communales 4 %

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des **Obligations communales 4 %** de **100 francs** et de **500 francs**, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables, à Paris, au **Crédit Foncier**, dans les départements, aux **Trésoreries Généales** et aux **Recettes particulières**, semestriellement, les 1er avril et 1er octobre, sur les titres de 500 francs, et annuellement, les 1er avril, sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues :

A Paris : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

Dans les départements : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

4,8,15,25—H618

PREMIÈRE COMMUNION

Maison Thiéry aîné & C

26 et 28, Place du Théâtre

1, 3 & 5, Rue des Sept-Sauts, à Lille

LA PLUS IMPORTANTE DU NORD

CONFECTIONS POUR HOMMES ET ENFANTS

Tenant à conserver et à améliorer notre réputation de Maison de premier ordre, nous avons confectionné, pour les premières communions, tout ce que la mode a produit de mieux et de plus nouveau. Nous avons un choix considérable de costumes d'une coupe élégante et d'une solidité à toute épreuve, vendus 30 % meilleur marché que partout ailleurs. Vêtements sur mesure en 24 heures. Façons et fournitures des premiers marchands tailleurs.

AVIS. — Toutes les nouveautés de demi-saison et d'été sont arrivées. 19812

EMPRUNT NATIONAL DE 1 MILLIARD

EN RENTES 3 0/0 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

LE JEUDI 17 MARS 1881.

Par décret en date du 7 mars 1881, M. le Ministre des Finances a été autorisé à émettre un emprunt de 1 milliard en rentes 3 0/0 amortissables.

Le succès de l'Emprunt est acquis d'avance ; son but est d'assurer l'exécution de nos grands travaux publics ; de poursuivre l'achèvement de notre réseau de chemin de fer ; de creuser de nouveaux bassins dans nos principaux ports commerciaux, de compléter, en un mot, *notre outillage de paix*.

Aucun emprunt n'est plus patriotique ; il était donc essentiel et intéressant, pour maintenir à cette opération son caractère national, que le gouvernement se préoccupât de donner satisfaction à tout le public en lui accordant les facilités les plus grandes pour souscrire et pour se libérer.

Pour devenir souscripteur, il suffit de verser comme garantie un cinquième qui peut être effectué, soit en numéraire, au moment de la souscription, soit avant la souscription en dépôt de titres de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public ; c'est également pour que la souscription soit répandue sur toute la surface du territoire, que toutes les Caisses publiques vont s'ouvrir à l'Emprunt, et que les Percepteurs désignés par le Ministre pourront, jusque dans les campagnes, recueillir des souscriptions.

Quant à la valeur émise, elle a depuis longtemps pris sa place sur le marché financier. L'épargne nationale est considérable, la fortune publique croît sans cesse ; nos budgets, solidement établis, se soldent, en fin de chaque exercice, par des excédants qui augmentent d'année en année ; l'Emprunt national se présente donc sous les meilleurs auspices, et le gouvernement, en faisant appel au public, en vouiant faire participer le plus humble aux avantages de l'Emprunt, en s'adressant à toute l'épargne nationale, permet à la France d'affirmer une fois de plus la puissance de son crédit, les ressources de sa fortune, la fécondité de son travail ; le public, en répondant à cet appel, va permettre de donner une impulsion plus grande aux travaux de la paix.

SOUSCRIPTIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Trésoriers-payeurs généraux et Receveurs particuliers des finances, ainsi que chez les Percepteurs.

Les Rentes sont émises au prix de 83 fr. 25 pour 3 fr. de rente, soit 416 fr. 25 par coupure de 15 francs. Le versement de garantie est du cinquième, qui peut être effectué en numéraire au moment de la souscription.

Il peut aussi être effectué en dépôt de titres de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public, effectué les Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 mars.

Versements ultérieurs en quatre payements égaux, les 16 Avril, 16 Juillet, 16 Octobre 1881 et 16 Janvier 1882.

EMPRUNT NATIONAL

d'Un Milliard

En rentes 3 0/0 amortissables

La souscription publique aua lieu le jeudi 17 mars 1881

A PARIS : A la Caisse centrale du Trésor public, à la caisse des dépôts et consignations, à la recette centrale de la Seine, aux Mairies des vingts arrondissements, dans les principaux établissements de crédit, et chez tous les receveurs percepteurs de Paris.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez tous les trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances, ainsi que chez les percepteurs désignés par le ministre des finances.

EN CORSE : A la caisse du trésorier général ; et EN ALGÉRIE : aux caisses des trésoriers-payeurs.

Les conditions de la souscription seront portées à la connaissance du public dans le plus bref délai possible.

Les souscriptions sont reçues chez les percepteurs : rue de la Promenade, n° 34, rue Nationale n° 13. 23547

LA BANQUE D'ESCOMPTE

DE PARIS

Société Anonyme. — Capital 100 Millions

PLACE VENTADOUR

et autorisée, par décision ministérielle du 10 mars, à recevoir et *reçoit dès maintenant* les souscriptions à l'*Emprunt National*, aux mêmes conditions qu'aux Caisses du Trésor. 19283

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux « *obtiennent mille guérisons par an.* » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chûtes de cheveux, etc. Consultations à Paris, RUE RIVOLI, 39, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommades Mahon à Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve 20.

EAU 2 FR. POMMADE 3 FR.

Propriétaire-gérant ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX